



Révision quinquennale des classifications

SUSPENSION DES NEGOCIATIONS

La dernière séance de négociation s'est tenue le 24 novembre. Elles reprendront après la prise d'effet de la Convention collective unique (CC EPNL), c'est-à-dire après le 12 avril 2017.

Les dernières propositions du Collège employeurs demandaient à être précisées ou nécessitaient une expertise :

- pour apprécier l'impact sur la masse salariale de la neutralisation des bas de grille (endessous de strate I et 7 degrés). Combien de salariés seront concernés ? Quelle est la quotité horaire des personnels touchés ? ...
- pour mener une étude d'impact sur le régime de prévoyance de la révision des règles de maintien de salaire par l'employeur en cas de congé maladie.

DES PROPOSITIONS DU COLLEGE EMPLOYEUR INACCEPTABLES EN L'ETAT

Revalorisation des bas salaires : strate I

Le collège employeur nous propose une classification minimum de strate I à 7 degrés (1.516,88 € brut), soit légèrement au-dessus du salaire minimum fixé par la branche (1.511,02 € brut actuellement). Chaque établissement aurait la responsabilité d'attribuer 7 degrés minimum à tout salarié classé en strate I.

Pour la Fep CFDT, cette disposition aurait pour effet le tassement des grilles en rendant inopérantes les classifications inférieures à strate I et 7 degrés. Les salariés concernés seraient cantonnés à cette classification pendant des années, sans grand espoir de voir une évolution de carrière.

Revalorisation des bas salaires : strate II

Proposition des employeurs : augmenter de 5 points pour la valeur de base de la strate II qui passerait de 925 à 930 points (soit +7,20 € brut / mois)

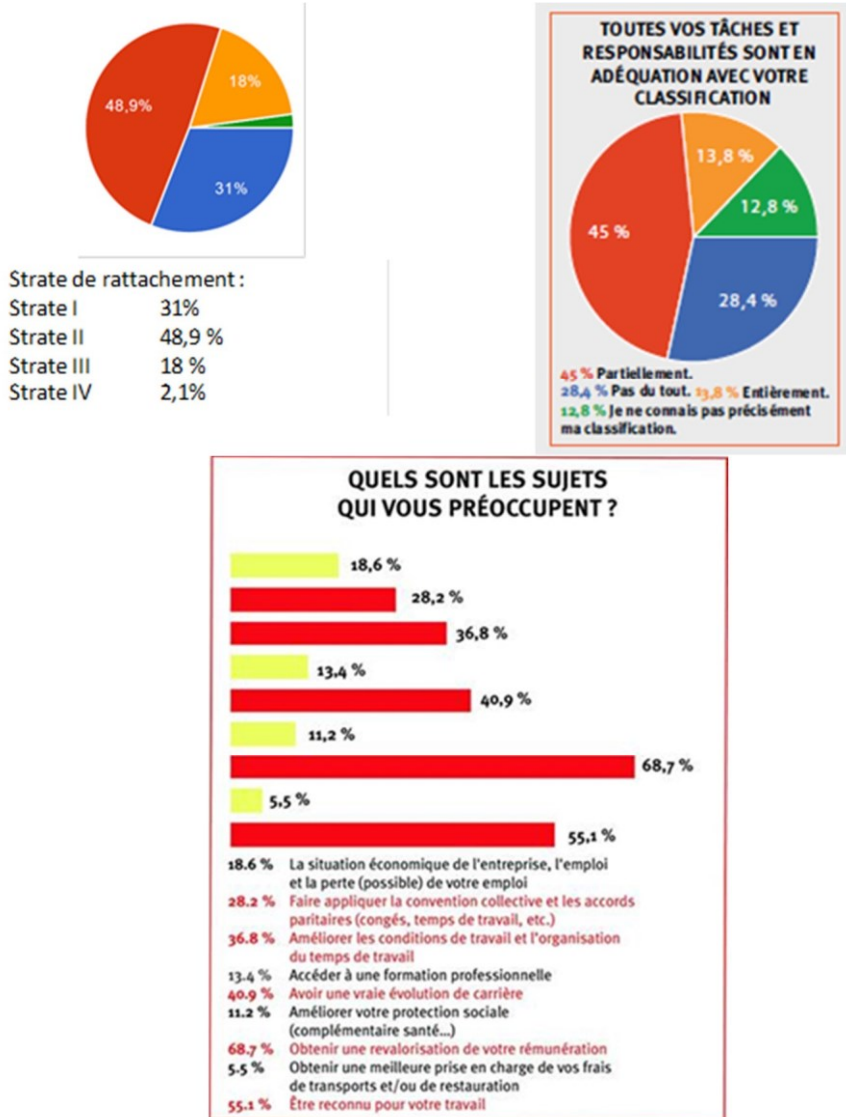
La Fep-CFDT a rappelé dès l'ouverture des négociations le bilan de la commission de suivi des classifications qui dès 2011 pointait le problème de la faiblesse de la strate II et a souligné que le grand décalage entre la strate II et la strate III ne facilite pas la progression ou l'évolution de carrière.

Ainsi, la Fep CFDT ne peut accepter ces deux propositions.

FEP'ENQUETE Conditions de travail

Les résultats de l'enquête conduite par la Fep CFDT sur les conditions de travail des salariés sont présentées dans le dossier du prochain *Fep Magazine* (ci-dessous trois graphiques, issus de l'enquête, illustrant le manque de reconnaissance et le besoin de revalorisation salariale des personnels).

[Lien vers le dossier conditions de travail du Mag](#)



FEP'REVENDICATIONS

En 2015, 47 % des salariés étaient en strate I et 28,5% de l'ensemble des personnels avaient la classification la plus basse soit strate I et 4 degrés (selon le bilan social de la NAO 2016).

Cette classification ne correspond pas à une reconnaissance du travail réel.

Car le poste prescrit reste la référence pour l'employeur et non le poste réellement occupé alors que les salariés ont la plupart du temps une expérience sérieuse du métier qu'ils exercent !

Pour les salaires les plus bas, la Fep CFDT revendique notamment les éléments suivants :

- Revalorisation de la strate I :

- valeur du degré de la strate I : 20 points (au lieu de 18 actuellement) ○
- valeur de base de la strate I : 980 pts (au lieu de 928 actuellement)

Ce qui porterait la strate I et 4 degrés sans ancienneté à 1.060 pts soit 1.525 €

- Revalorisation de la strate II :

- valeur du degré de la strate II : 40 points (au lieu de 25 actuellement) ○
- valeur de base de la strate II : 950 points (au lieu 925 de actuellement) *Ce qui porterait la strate II et 5 degrés à 1.150 points soit 1.655 € (au lieu de 1.511 €)*

FEP'EXPRESSION (donnez de la voix à votre voix !)

Merci de prendre quelques instants pour répondre à quelques questions. La Fep CFDT pourra ainsi encore mieux porter votre voix.

[Lien vers l'enquête en ligne.](#)